

Séance du 8 juillet 2004

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents sauf Madame Gisèle FINLAY, et Monsieur Philippe VERNET absents. Madame Catherine PEPIOT est secrétaire de séance.

1. Devis trottoirs
2. Assainissement
3. facture en investissement
4. ouverture de crédit en M 49
5. ventes des parcelles lotissement

1 / devis trottoirs

Après avoir étudié les différents devis pour la réalisation de trottoirs :

- entreprise MEDDA	20 639.80 € TTC
- entreprise STD	40 805.13 € TTC
- entreprise TP BONNEFOY	8 565.15 € TTC

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis présenté par l'entreprise TP BONNEFOY et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

9/9

2 / Assainissement

En prévision de l'élaboration d'une carte d'assainissement dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de construire la future station d'épuration pour une capacité de deux cents personnes.

9/9

3 / facture en investissement

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de payer la facture de Monsieur J.P BULLE sur le compte 2181 (section investissement), pour un montant de 1665.95 € TTC.

9/9

4 / ouverture de crédit en M 49

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'ouvrir des crédits au compte 673 d'un montant de 44.72 €, somme prise sur le suréquilibre de fonctionnement.

9/9

5 / ventes de parcelles

Madame le Maire expose à l'assemblée la liste des travaux de viabilité du lotissement non terminés à ce jour. Il s'agit de la pose de candélabres et de la réalisation de l'enduit bi-couche

Madame le Maire indique qu'il est possible de solliciter l'autorisation de différer les travaux de finition pour être autorisé à vendre les parcelles en application de l'article R 315-33.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité

- demande l'autorisation de vendre des lots avant d'avoir exécuté les travaux de finition, à savoir :

pose des candélabres

réalisation de l'enduit bi-couche

- s'engage à achever les travaux de finition avant le 8 décembre 2006.

9/9

Vu pour être affiché le 9 juillet 2004, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris, le 9 juillet 2004

(Sceau de la mairie)

Le Maire,

Nicole JANNIN